



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2023-049

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2023

Sommaire

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme / DDCS

63-2023-04-12-00002 - Arrêté campagne d'ouverture de places de centres
d'accueil pour demandeurs d'asile dans le Puy-de-Dôme (10 pages)

Page 3

63_DDCS_Direction Départementale de la
Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme

63-2023-04-12-00002

Arrêté campagne d'ouverture de places de
centres d'accueil pour demandeurs d'asile dans
le Puy-de-Dôme



Campagne d'ouverture 2023 de places de CADA dans le Puy-de-Dôme

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau *Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés* et dans la continuité des créations de places 2021, le Gouvernement a décidé la création de 2500 places de CADA en 2022. Cette campagne est prolongée en 2023 afin de permettre l'ouverture de l'ensemble des places envisagées.

La présente campagne vise à sélectionner des projets d'ouverture de places de CADA dans le département du Puy-de-Dôme en vue de l'ouverture de ces 80 places sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Date limite de dépôt des projets : le 29 avril 2023

Les ouvertures de places devront être réalisées dès que possible.

1 – Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation :

Monsieur le Préfet du département du Puy-de-Dôme (18 Boulevard Desaix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1), conformément aux dispositions de l'article L. 313-3 c) du code de l'action sociale et des familles (CASF).

2 – Contenu du projet et objectifs poursuivis :

La campagne d'ouverture de places de CADA porte sur la création de nouvelles places ou d'extension de 80 places de CADA en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les CADA relèvent de la catégorie d'établissements et services sociaux, médico-sociaux (13° de l'article L. 312-1-I et des articles L.348-1 et suivants du CASF) et sont des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile.

3 – Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :

Les projets seront analysés par un (ou des) instructeur(s) désigné(s) par le préfet de département.

La vérification des dossiers reçus dans la période de dépôt se fait selon deux étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier,
- analyse sur le fond du projet.

Sur le fondement de l'ensemble des listes départementales réceptionnées, le ministère de l'intérieur opérera alors la sélection des nouvelles places de CADA.

Pour chaque projet retenu, la décision d'autorisation du préfet de département sera publiée au recueil des actes administratifs (RAA). Elle sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception.

➤ Critères d'évaluation et de sélection des projets

- capacité des opérateurs à ouvrir de façon effective les places dès que possible ;
- capacité des opérateurs à s'engager sur un plan de montée en charge précis ;
- capacité des opérateurs à proposer des places modulables, afin d'éviter la vacance de places et de s'adapter à l'évolution des typologies de publics : personnes isolées

- (notamment en cohabitation) et familles. Les projets prévoyant un minimum de 30% de places modulables devront être retenus de manière prioritaire ;
- capacité des opérateurs à développer des places pour personnes à mobilité réduite (PMR) pour accueillir des demandeurs d'asile capables d'être acheminés mais ayant néanmoins quelques handicaps légers ;
 - capacité à présenter un projet d'établissement détaillé, démontrant le respect du cahier des charges ;
 - les projets doivent veiller à ce que la localisation des nouvelles places proposées contribue au rééquilibrage territorial y compris infrarégional, notamment en ne surchargeant pas des zones déjà socialement tendues.

4 – Modalités de transmission du dossier du candidat :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au plus tard pour le 29 avril 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier sera constitué de :

- 3 exemplaires en version "papier" ;
- 1 exemplaire en version dématérialisée par mail à l'adresse suivante: ddets-aap@puy-de-dome.gouv.fr. Si le document est trop volumineux, merci de déposer votre dossier sur le lien suivant : <https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>.

Le dossier de candidature (version papier et version dématérialisée) devra être adressé à la *directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, Cité administrative – 2 rue Pélissier – 63034 Clermont-Ferrand Cedex* et par courriel à l'adresse suivante : ddets-aap@puy-de-dome.gouv.fr

Il pourra être déposé contre récépissé à la même adresse et dans les mêmes délais au *Service Accueil hébergement insertion – Bâtiment P - 3^e étage, bureaux 303*.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature devra porter la mention "**Campagne d'ouverture de places de CADA 2023 – projet x**".

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

5 – Composition du dossier :

5-1 – Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) les documents permettant une identification du candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) une déclaration sur l'honneur du candidat, certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF ;
- c) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 313-16, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5 du CASF ;
- d) une copie de la dernière certification du commissaire aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
- e) les éléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but médico-social, tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

5-2 – Concernant la réponse au projet, les documents suivants seront joints :

- a) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges dont la fiche projet jointe en annexe 1 ;

b) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :

- un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge ;
- un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification ;
- selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin, un dossier relatif aux exigences architecturales comportant une note sur le projet architectural décrivant avec précision l'implantation, la surface et la nature des locaux en fonction de leur finalité et du public accompagné ou accueilli ;
- un dossier financier comportant :
 - le bilan financier du projet et le plan de financement de l'opération,
 - les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires,
 - le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation,
 - si le projet répond à une extension ou à une transformation d'un CADA existant, le bilan comptable de ce centre,
 - les incidences sur le budget d'exploitation du centre du plan de financement mentionné ci-dessus,
 - le budget prévisionnel en année pleine du centre pour sa première année de fonctionnement.

□ l'avis des élus des communes concernées par une implantation ou une extension de structure ;

c) dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées devra être fourni.

6 – Publication et Calendrier relatifs à la campagne d'ouverture de places de CADA:

Ce document est publié au RAA de la préfecture de département. La date de publication au RAA vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le **29 avril 2023**.

7 – Précisions complémentaires :

Les candidats peuvent demander à la préfecture de département des compléments d'informations avant le 20 avril 2023 exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : ddets-aap@puy-de-dome.gouv.fr en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence suivante "Campagne d'ouverture de places de CADA 2023 – x".

La préfecture de département pourra faire connaître à l'ensemble des candidats via son site internet (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr>) des précisions de caractère général qu'elle estime nécessaires au plus tard le 20 avril 2023.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 avril 2023


Le Préfet du département du Puy-de-Dôme

Philippe CHOPIN

Annexe 1

CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DE CRÉATION DE PLACES DE CADA

Compétence de la préfecture de département

Calendrier 2023

relatif à la création de places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) relevant de la compétence de la préfecture du département de ...

Création de places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	
Capacités à créer	80 places au niveau régional
Territoire d'implantation	Département du Puy-de-Dôme
Mise en œuvre	Ouverture des places le plus rapidement possible sous réserve de la disponibilité des crédits
Population ciblée	Demandeurs d'asile
Calendrier prévisionnel	Avis de lancement de la campagne de création de places de CADA : le plus rapidement possible Date limite de dépôt : 29 avril 2023

Annexe 2
Campagne 2023 de création de 80 nouvelles places en région ARA
de Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)

RESUME DU PROJET

Nom de l'organisme et sigle
Lieu d'implantation de la structure	Commune : Département : Région : Tel : Courriel :
Type de création de places et nombre de places	<input type="checkbox"/> Création d'un CADA (places non adossées à un CADA existant) : Si oui : <input type="checkbox"/> Ouverture de places ex nihilo : nombre de places : <input type="checkbox"/> Ouverture de places par utilisation de capacités initialement dédiées à de l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (transformation) : nombre de places : <input type="checkbox"/> Extension (places adossées à un CADA existant). Si oui : - Nombre de places : - Numéro DN@ du CADA existant : - Capacité d'accueil actuelle du CADA : places.

	<p>- Structure actuelle du CADA (collectif, diffus, mixte) :</p> <p>- Nombre de places supplémentaires envisagées (nouvelle capacité d'accueil) :</p> <p>Type de places :</p> <p><input type="checkbox"/> Ouverture de places ex nihilo : nombre de places :</p> <p><input type="checkbox"/> Ouverture de places par utilisation de capacités initialement dédiées à de l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (transformation) : nombre de places :</p>
<p>Date(s) prévisionnelle(s) d'ouverture (même indicative)</p>	<p><input type="checkbox"/> Ouverture de toutes les places le 1^{er} juillet 2023 sous réserve d'un délai de prévenance d'1 mois</p> <p><input type="checkbox"/> Montée en charge progressive :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ... places ouvriront le.... JJ/MM/AAAA 2. ... places ouvriront le.... JJ/MM/AAAA 3. ... places ouvriront le.... JJ/MM/AAAA 4. <i>Reproduire autant de fois que nécessaire.</i>
<p>Type de structure</p>	<p><input type="checkbox"/> Collectif uniquement. Si oui, nombre de places :</p> <p><input type="checkbox"/> Diffus uniquement. Si oui, nombre de places :</p> <p><input type="checkbox"/> Mixte. Si oui : nombre de places en collectif : / nombre de places en diffus :</p>
<p>Public(s) qui peut y être accueilli</p>	<p><input type="checkbox"/> Familles. Si oui, nombre de places pour familles :</p> <p><input type="checkbox"/> Personnes isolées : Si oui, nombre de places pour personnes isolées :</p> <p><input type="checkbox"/> Modulable : Si oui nombre de places modulables :</p>
<p>Encadrement (ETP)</p>	<p>Si extension d'un CADA:</p> <p>> Avant l'extension :</p> <p>-Nombre d'ETP :</p> <p>- dont personnel socio-éducatifs :</p>

	<p>- taux d'encadrement : ... ETP pour personnes accueillies.</p> <p>> Après l'extension :</p> <p>-Nombre d'ETP :</p> <p>- dont personnel socio-éducatifs :</p> <p>- taux d'encadrement : ... ETP pour personnes accueillies.</p> <p>S'il y a des ETP supplémentaires, préciser leur origine :</p> <p>- redéploiement d'ETP (si issus d'une autre structure de l'organisme) : ETP.</p> <p>- recrutement : ... ETP.</p> <p>Si création de CADA :</p> <p>- Nombre d'ETP :</p> <p>- dont personnel socio-éducatifs :</p> <p>- taux d'encadrement : ... ETP pour personnes accueillies.</p> <p>Préciser l'origine des ETP :</p> <p>- redéploiement d'ETP (si issus d'une autre structure de l'organisme) : ETP.</p> <p>- recrutement : ... ETP.</p>
Etat d'avancée du projet au regard du bâti à mobiliser	<p><input type="checkbox"/> Organisme déjà propriétaire du bâti :</p> <p><input type="checkbox"/> Organisme déjà locataire du bâti :</p> <p><input type="checkbox"/> Organisme qui sera locataire du bâti :</p> <p>Si oui, état des contacts avec le(s) bailleur(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Organisme qui sera propriétaire du bâti :</p> <p>Si oui, état des contacts avec le(s) vendeur(s) :</p>
Position des élus locaux vis-à-vis du projet :	<p>.....</p> <p>.....</p>

